

ADOPTONS LES BONS REFLEXES



IMPORTANT

**Conservez soigneusement
ce document**



D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité pour un évènement d'origine naturelle, industrielle ou liée à l'action de l'homme, de se produire avec des effets impactant un territoire et un grand nombre de personnes ou d'équipements. Bien qu'ayant une très faible probabilité d'apparition, le risque majeur entraîne des conséquences importantes, qu'elles soient environnementales, matérielles ou humaines. Ces conséquences se mesurent en termes de niveau de vulnérabilité. Chacun de nous peut y être exposé.

LES MODES D'INFORMATION :

- ⇒ Les alertes « Vigilance Météo » et « Vigicrue » : sur les médias nationaux, les réseaux sociaux ;
- ⇒ Les alertes préfectorales (canicule, grand froid, pollution atmosphérique) : via « Ma mairie en poche » (application smartphone gratuite), le site Internet de la Préfecture, le site internet de la commune ;
- ⇒ Les médias : audiovisuels, écrits, ou par internet ;
- ⇒ Les alertes physiques municipales : véhicules avec haut-parleur, agents municipaux avec mégaphone, porte-à-porte, panneaux d'affichage, etc.

Cadre législatif

L'article L 125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Le mot du Maire

La commune de Champniers comme toutes les communes de France, peut potentiellement être confrontée à des risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles ou technologiques. Si nous n'avons pas eu, fort heureusement, à gérer de telles situations nous ne sommes pas pour autant à l'abri d'une catastrophe majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Comme nous nous y étions engagés, un nouveau Plan Communal de Sauvegarde a donc été élaboré par les élus et les services municipaux afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour "J" la protection et la mise en sécurité de la population. En parallèle, la commune met en place un Plan de Continuité d'Activité des services afin d'assurer une parfaite cohérence dans nos interventions d'urgences.

De plus en plus souvent, les actualités nous rappellent combien nous devons rester humbles devant la puissance, parfois dévastatrice, de certains phénomènes et nous avons pu mesurer ces derniers mois les impacts d'une crise sans précédent. Même si nous tenterons, à l'avenir, d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée pleinement à la démarche.


A partir de recommandations simples, chacun saura comment réagir de manière adaptée et efficace.

Avec mon profond dévouement,

**Votre Maire,
Michaël Laville**

Découvrez la nouvelle application mobile de **CHAMPNIERS**

Infos et alertes, votre mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  Travaux
-  Actualités
-  Evénements
-  Alertes



Ma mairie en poche.

Téléchargez gratuitement

Ma mairie en poche

puis sélectionner **Champniers**

LES CONSIGNES DE SECURITE COMMUNES A TOUS LES EVENEMENTS



Mettez-vous à l'abri et restez en sécurité sur place chez vous ou dans un local clos. Fermez les portes et les fenêtres.



Limitez les appels téléphoniques afin de libérer les lignes pour les secours et éviter la saturation du réseau.



Écoutez la radio pour vous informer des consignes de sécurité transmises par les autorités et de l'évolution de l'alerte.



Ne tentez pas de rejoindre votre famille et vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.



Respectez impérativement les consignes formulées par les autorités.

LES CONSIGNES DETAILLEES



Fermez volets, portes et fenêtres.



Montez dans les étages.



Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès.



Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments.



Fuyez latéralement.



Coupez le gaz et l'électricité.



Contactez les secours ou la mairie.



Aérez.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée.



Ne fumez pas. Evitez toute étincelle.



Ne prenez pas votre véhicule.



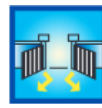
Ne revenez pas sur vos pas.



FEU DE FORET

AVANT

- * Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;
- * Localiser les points d'eau ;
- * Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers ;
- * Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à + de 3m. de l'habitation ;
- * Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.



PENDANT

- * Ne pas s'approcher à pied ou en voiture d'un feu de forêt ;
- * Ouvrir le portail de votre terrain ;
- * Respirer à travers un linge humide ;
- * S'enfermer dans votre maison ou tout autre bâtiment ;
- * Fermer et arroser les volets de votre habitation.

APRES

- * Sortir protégé ;
- * Eteindre les foyers résiduels ;
- * Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

AVANT

- * Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

APRES

- * A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.



PENDANT

Témoin

- * Donner l'alerte (pompier 18, police ou gendarmerie 17) ;
- * S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;
- * Ne pas toucher le produit ;
- * Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Si l'alerte a été donnée selon consigne

- * Se mettre à l'abri ;
 - * Fermer les portes et les fenêtres ;
 - * Arrêter les ventilations.
- OU**
- * S'éloigner mais éviter de s'enfermer dans le véhicule ;
 - * Ecouter France Bleu La Rochelle.



ACCIDENT D'AVION

PENDANT

- * Rester chez soi et n'entreprendre aucun déplacement, sauf extrême nécessité ;
- * En cas de déplacement indispensable, se renseigner sur les conditions de circulation ;
- * Laisser ses enfants à l'école : la municipalité assure leur sécurité durant l'alerte ;
- * Se tenir informé des consignes de sécurité sur les médias nationaux et les médias de la ville (Internet, Facebook) ;
- * Fermer les portes et fenêtres ;
- * Boucher les ouvertures et aérations.





INONDATION



AVANT

- * Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- * Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents, etc. ;
- * Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- * Prévoir les moyens d'évacuation ;
- * Amarrer tout ce qui peut flotter ;
- * Localiser les arrivées des réseaux (électricité, gaz).

PENDANT

- * Couper le courant électrique et le gaz ;
- * Se mettre à l'abri et si possible monter à l'étage ;
- * N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés ;
- * Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) ;
- * Ecouter la radio pour vous tenir informé ;
- * Fermer portes et fenêtres.

APRES

- * Aérer la maison ;
- * Chauffer dès que possible ;
- * Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ;
- * Aider les personnes qui en ont besoin ;
- * Dresser un inventaire complet des dommages pour transmettre à l'assurance.



MOUVEMENT DE TERRAIN



AVANT

- * Signaler à la mairie :
 - L'apparition d'affaissement ou de fissures dans le sol ;
 - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un ventre, écoulement anormal d'eau, fissures importantes de façades...

PENDANT

- * S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse ;
- * Ne pas prendre l'ascenseur ;
- * En extérieur, en cas d'urgence, s'abriter derrière un obstacle (rocher, arbre).

APRES

- * Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- * Evaluer les dégâts ;
- * Empêcher l'accès du public ;
- * Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable) ;
- * Se mettre à disposition des secours.

CONTACTS ET DISPOSITIFS

Mairie : **05 45 69 88 98**

Urgence Mairie : **06 60 74 75 66**

Application ville : **Ma mairie en poche - Champniers**

Site internet : **<https://www.mairie-champniers.fr/>**

Facebook : **<https://www.facebook.com/mairiedechampniers>**

Site internet Préfecture : **<https://www.charente.gouv.fr/>**

Radio France Bleu La Rochelle : **101.5 FM**

Site internet Vigicrues : **<https://www.vigicrues.gouv.fr/>**

URGENCES

Général : **112**

Pompiers : **18**

SAMU/SMUR : **15**

Police Secours : **17**

Hôpital Girac : **05 45 24 40 40**

Eau : **0 811 902 902**

GRDF : **0 800 47 33 33**

ENEDIS : **09 726 750 16**